

4. COMPTES DE CAISSE

Dans les articles précédents de cette partie-ci, on a décrit assez en détail les comptes budgétaires du Gouvernement pour l'année financière 1952-1953; on a analysé et comparé les prévisions aux chapitres des revenus et des dépenses budgétaires ainsi que l'excédent, en comparant ces chiffres aux chiffres réels de l'année financière précédente. Toutefois, les comptes budgétaires ne traduisent pas toute l'ampleur des opérations financières de l'État, qui englobent bien plus que la perception de revenus ou l'engagement de dépenses au sens strict, comptable ou budgétaire de ces termes. Bien qu'une bonne partie de toute l'activité gouvernementale se reflète directement dans les comptes budgétaires, de grosses sommes en espèces entrent ou sortent, relativement à des transactions extra-budgétaires. Il faut tenir compte de ces recettes et décaissements lorsqu'on mesure l'influence des opérations financières de l'État sur l'économie ou qu'on analyse les effets des dépenses gouvernementales et les méthodes qui permettent d'en faire les frais.

Pour déterminer l'excédent ou le déficit d'ensemble, en espèces, pour l'année financière, il faut donc tenir compte des espèces provenant d'opérations budgétaires ou non budgétaires ou exigées par ces opérations.

Les recettes et les décaissements non budgétaires ont trait aux opérations qui provoquent l'augmentation ou la diminution de l'actif et du passif de l'État. Elles ne figurent pas au compte du revenu ni n'entrent en ligne de compte dans le calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire de l'année. Du côté de l'actif, elles consistent surtout en avances et en remboursements de prêts consentis aux sociétés de la Couronne et autres organismes de l'État, aux gouvernements étrangers, provinciaux et municipaux et à d'autres emprunteurs, en placements dans des titres de l'État et en dépenses engagées afin d'acheter des stocks de matériaux devant servir plus tard et d'acquitter des services rendus au cours d'une année, mais imputables sur les comptes des années subséquentes. Du côté du passif, les opérations visent surtout les recettes et versements relatifs aux nombreuses caisses de dépôt et de fiducie, de rentes, d'assurance et de pension détenues ou gérées par l'État.

Le résumé comparatif qui suit indique comment les opérations non budgétaires et l'excédent budgétaire influent sur la dette fondée de l'État et sa situation d'encaisse en 1952-1953. Aux fins de comparaison, les chiffres correspondants pour 1951-1952 y figurent également: